

ACTIVITÉS RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE 2009-2010

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 15

Accroître le niveau de vie

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Doter le Québec d'une main-d'œuvre mieux formée et performante, dans le contexte des défis que posent, pour notre société, le décloisonnement des économies, la vive concurrence internationale, le développement durable et le déclin de la population active.

ACTION 1

Poursuite de la mise en œuvre du Pacte pour l'emploi et déploiement du Pacte pour l'emploi *Plus*

Cibles et indicateurs	Suivis
<p>Cible : d'ici 2011, réduire de 50 000 le nombre de prestataires de l'assistance sociale.</p> <p>Indicateur : Nombre de prestataires de l'assistance sociale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ 548 millions de dollars en investissements de l'État (sur un total de 987 millions) sur trois ans auxquels s'ajoutent 518 millions sur deux ans dans le cadre du Pacte <i>Plus</i>, dont 455,8 millions provenant de l'État; EN COURS ■ Nouveau Supplément à la prime au travail versé durant 12 mois aux prestataires éloignés du marché du travail quittant l'aide financière de dernier recours ou le Programme alternative jeunesse pour un emploi; EN COURS ■ Mise en place de la nouvelle initiative Démarcheurs d'emploi visant à aider les personnes qui déposent une demande d'aide sociale et qui ont besoin de soutien dans leurs démarches pour trouver un emploi ou pour se maintenir en emploi; EN COURS ■ Hausse du crédit d'impôt pour stage en milieu de travail pour les personnes handicapées et les personnes immigrantes; EN COURS ■ Amélioration du soutien du revenu pour les personnes participant aux mesures Formation de la main-d'œuvre et Projets de préparation à l'emploi d'Emploi-Québec; EN COURS ■ Nouveau service téléphonique sans frais (1 888 EMPLOIS) pour aider les entreprises dans la gestion de leur main-d'œuvre; EN COURS ■ Élargissement du Programme de soutien pour les travailleurs licenciés collectivement et du Programme de soutien pour les travailleurs âgés à tous les secteurs d'activité et à toutes les régions du Québec; EN COURS ■ Mise en place du Programme Soutien aux entreprises à risque de ralentissement économique (SERRÉ) par la Commission des partenaires du marché du travail, auquel le Ministère apporte un appui financier additionnel de 25 millions de dollars sur deux ans; EN COURS ■ Augmentation de la participation financière d'Emploi-Québec à des projets de formation en entreprises. EN COURS
<p>Cible : d'ici 2011, augmenter de plus de 52 000 le nombre de personnes soutenues par les services publics d'emploi dans leur démarche d'insertion professionnelle ou de formation.</p> <p>Indicateur : Nombre de personnes soutenues par les services publics d'emploi dans leur démarche d'insertion professionnelle ou de formation.</p>	
<p>Cible : d'ici 2011, soutenir 4 800 entreprises de plus relativement à leurs besoins de formation et à la reconnaissance des acquis et des compétences de leur main-d'œuvre.</p> <p>Indicateur : Nombre d'entreprises soutenues relativement à leurs besoins de formation et à la reconnaissance des acquis et des compétences de leur main-d'œuvre.</p>	
<p>Cible : d'ici 2011, toucher un bassin de plus de 250 000 travailleuses et travailleurs en entreprise en vue de rehausser leur qualification ou de reconnaître leurs compétences.</p> <p>Indicateur : Nombre de travailleuses et de travailleurs en entreprise visés par des activités de formation, de reconnaissance ou de développement des compétences.</p>	
<p>Cible : d'ici 2011, toucher un bassin de plus de 250 000 travailleuses et travailleurs en entreprise en vue de rehausser leur qualification ou de reconnaître leurs compétences.</p> <p>Indicateur : Nombre de travailleuses et de travailleurs en entreprise visés par des activités de formation, de reconnaissance ou de développement des compétences.</p>	

Résultat de l'année

Le Ministère a poursuivi la mise en œuvre du Pacte pour l'emploi et a déployé le Pacte pour l'emploi *Plus*.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 26

Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

OBJECTIF ORGANISATIONNEL*Poursuivre la lutte contre la pauvreté et favoriser l'inclusion sociale.***ACTION 2**

Élaboration et mise en œuvre du deuxième Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Cible et indicateur	Suivis
<p>Cible : Printemps 2010</p> <p>Indicateur : Dépôt du deuxième Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mise sur pied de groupes de travail interministériels; ACHEVÉ ■ Analyse des avis et des recommandations du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale; ACHEVÉ ■ Prise en compte des connaissances produites par le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion; ACHEVÉ ■ Consultations nationales et régionales au sujet du prochain plan d'action. ACHEVÉ

Résultat de l'année

Le premier plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, qui devait prendre fin en mars 2009, a été prolongé d'une année pour permettre la tenue de consultations afin d'alimenter le deuxième plan d'action. Un ensemble d'activités de consultation ont été entreprises et regroupées sous l'appellation Rendez-vous de la solidarité. Au total, ce sont plus de 2 300 citoyennes, citoyens et groupes de tous les secteurs de la société qui ont eu l'occasion de se prononcer.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 15

Accroître le niveau de vie

OBJECTIF ORGANISATIONNEL*Augmenter substantiellement la participation des personnes handicapées au marché du travail.***ACTION 3**

Publication d'un rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées

Cible et indicateur	Suivis
<p>Cible : 2009</p> <p>Indicateur : Dépôt à l'Assemblée nationale d'un rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Investissement supplémentaire de 142,8 millions de dollars sur cinq ans, dont 102,6 millions proviennent du gouvernement et 40,2 millions des entreprises privées; EN COURS ■ Financement accru des contrats d'intégration au travail pour permettre à 2 750 personnes handicapées d'intégrer le marché du travail au cours des cinq prochaines années; EN COURS ■ Nouvelle prime au travail pour les personnes présentant des contraintes sévères à l'emploi; EN COURS ■ Développement et reconnaissance des compétences des adultes handicapés. EN COURS

Résultat de l'année

Le 9 mars 2010, le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale déposait à l'Assemblée nationale du Québec le rapport *Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées. État de la mise en œuvre et premiers résultats*. Ce rapport, préparé en collaboration avec l'ensemble des ministères et organismes partenaires, révèle que, sur les 61 actions que compte la stratégie nationale, 23 sont réalisées, 29 sont en cours de réalisation et 9 restent à venir.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 14

Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Favoriser la conciliation travail-famille.

ACTION 4

Valorisation du Régime québécois d'assurance parentale

Cibles et indicateurs	Suivis
<p>Cible : 83 %</p> <p>Indicateur : Proportion des naissances couvertes par le Régime.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Collaboration avec le Conseil de gestion de l'assurance parentale à la collecte de données sur les clientèles afin de mieux connaître les besoins des prestataires; EN COURS ■ Mieux faire connaître le régime, notamment auprès des employeurs, en collaboration avec le Conseil de gestion de l'assurance parentale. EN COURS
<p>Cible : 95 %</p> <p>Indicateur : Taux d'utilisation du Régime (intensité d'utilisation).</p>	

Résultat de l'année

Au cours de la dernière année, 84,9 % des naissances au Québec ont été couvertes par le Régime. Quant au taux d'utilisation du Régime, on constate que les mères, comme les pères, ont pris la majorité des semaines qui leur étaient accordées, et ce, dans une proportion de 97 %.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 28

Accroître la participation à des activités de formation continue et la qualification de la main-d'œuvre

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Favoriser l'accroissement de la participation des adultes à des activités de formation continue.

ACTION 5

Élaboration du deuxième plan d'action quinquennal de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue

Cible et indicateur	Suivis
<p>Cible : 2009</p> <p>Indicateur : État d'avancement de l'élaboration du deuxième plan d'action quinquennal de la PGEAFC.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Poursuite de la diversification des modes, des modalités et des lieux de formation afin d'offrir des services adaptés aux diverses situations de vie des adultes; EN COURS ■ Poursuite du développement des services d'accueil, de conseil et d'accompagnement afin de favoriser la réussite des projets de formation des adultes. EN COURS

Résultat de l'année

Le Ministère a poursuivi l'élaboration du nouveau plan d'action en matière d'éducation des adultes et de formation continue dont le lancement est prévu à l'automne 2010.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable, et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière, et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Recenser et promouvoir de bonnes pratiques en matière de responsabilité sociale des entreprises (RSE).

ACTION 6

Recensement et publication d'un guide de bonnes pratiques sur la responsabilité sociale des entreprises

Cible et indicateur

Cible : Printemps 2010

Indicateur : Publication d'un guide de bonnes pratiques sur la RSE.

Suivis

- Recenser des écrits en privilégiant l'analyse des normes et des guides déjà publiés ainsi que des expériences d'entreprises actives en matière de responsabilité sociale des entreprises; **ACHEVÉ**
- Effectuer une série d'entretiens avec des dirigeants d'entreprises québécoises reconnues pour leurs pratiques en matière de responsabilité sociale des entreprises dans différents secteurs d'activité; **RIEN À SIGNALER**
- Rédiger un guide de bonnes pratiques sur la responsabilité sociale des entreprises qui mettra en valeur la dimension sociale en s'appuyant sur des exemples d'entreprises québécoises qui ont adopté des pratiques exemplaires en la matière. **RIEN À SIGNALER**

Résultat de l'année

Des écrits ont été recensés en vue de mener des analyses de cas d'entreprises établies au Québec et de rédiger un guide de bonnes pratiques.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 29

Soutenir les initiatives du secteur de l'économie sociale visant l'intégration durable en emploi des personnes éloignées du marché du travail

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Contribuer au développement de l'économie sociale au Québec.

ACTION 7

Poursuite des activités contribuant au développement de l'économie sociale au Québec

Cible et indicateur	Suivis
<p>Cible : 2012</p> <p>Indicateur : État d'avancement des activités contribuant au développement de l'économie sociale au Québec.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Faciliter l'accès à des séances de formation destinées aux personnes au service d'entreprises d'économie sociale; EN COURS ■ Sensibiliser le personnel du Ministère, notamment celui qui travaille dans les centres locaux d'emploi, à la pertinence de l'économie sociale; EN COURS ■ Participer à un comité interministériel consacré à l'analyse de la situation des entreprises d'aide domestique. Ce comité regroupera notamment le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le ministère de la Famille et des Aînés, le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation; EN COURS ■ Conjointement avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, financer la réalisation d'une étude pour renforcer la contribution de l'économie sociale à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et en assurer le suivi; EN COURS ■ Conjointement avec la Commission des partenaires du marché du travail, soutenir l'action du Comité sectoriel de main-d'œuvre Économie sociale et Action communautaire afin de favoriser le développement de la main-d'œuvre en économie sociale. EN COURS

Résultat de l'année

Le Ministère a soutenu l'action du comité sectoriel de main-d'œuvre Économie sociale et Action communautaire, afin de favoriser le développement de la main-d'œuvre en économie sociale. Cette démarche a notamment donné lieu à l'implantation du programme d'apprentissage en milieu de travail à l'intention des préposées et des préposés d'aide à domicile.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 24

Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Favoriser l'engagement des communautés à l'endroit de l'action communautaire et de l'action bénévole.

ACTION 8

Mise à jour des orientations gouvernementales en matière d'action communautaire

Cible et indicateur

Cible : 1^{er} avril 2010

Indicateur : Publication d'un bulletin d'information traitant des travaux sur les nouvelles orientations en matière d'action communautaire.

Suivis

- Coordonner les travaux du Comité ministériel de l'action communautaire visant à mettre à jour les orientations gouvernementales en matière d'action bénévole et de philanthropie. **EN COURS**

Résultat de l'année

L'application de la politique gouvernementale en matière d'action communautaire s'est poursuivie, au cours de l'année financière 2009-2010, afin de favoriser l'engagement des collectivités en matière d'action communautaire et bénévole.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 6

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisition écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Favoriser la mise en place au Ministère de pratiques écoresponsables.

ACTION 9

Mise en œuvre de pratiques et d'activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable

Cibles et indicateurs

Cibles : D'ici 2011, avoir adopté un cadre de gestion environnementale.

Indicateurs : État d'avancement de la mise en œuvre d'un cadre de gestion environnementale, de mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale et de pratiques écoresponsables.

Cible : D'ici 2011, avoir mis en œuvre au moins quatre mesures pour contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale.

Indicateur : Adoption d'une Politique de gestion environnementale.

Cible : D'ici 2011, avoir adopté au moins trois pratiques d'acquisitions écoresponsables.

Indicateur : Adoption d'un plan d'action en gestion environnementale.

Suivis

- Détermination des effets qu'ont les activités du Ministère sur l'environnement; **EN COURS**
- Adoption d'une politique ministérielle de gestion environnementale; **ACHEVÉ**
- Mise en œuvre d'un plan d'action ministériel en gestion environnementale; **ACHEVÉ**
- Détermination d'indicateurs de mesure permettant de suivre les progrès du Ministère en matière de gestion environnementale; **EN COURS**
- Adoption d'une politique d'acquisitions écoresponsables. **RIEN À SIGNALER**

Résultat de l'année

Au cours de la dernière année, le Ministère a poursuivi la mise en œuvre de pratiques et d'activités contribuant aux dispositions de la Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable. Il a notamment adopté une politique ministérielle de gestion environnementale et mis en œuvre un plan d'action ministériel en gestion environnementale.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable, et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière, et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Promouvoir le développement durable au sein du Ministère.

ACTION 10

Mise en œuvre des activités contribuant à la réalisation du plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'administration publique

Cibles et indicateurs	Suivis
<p>Cible : Que d'ici 2013, 50 % du personnel ait une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières.</p> <p>Indicateur : Le taux d'employées et employés rejoints par la stratégie d'information, de sensibilisation et d'éducation et ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Stratégie d'information, de sensibilisation et de formation; EN COURS <ul style="list-style-type: none"> • capsules de sensibilisation et activités de formation; ACHEVÉ • page intranet thématique. ACHEVÉ
<p>Cible : Que d'ici 2013, 80% du personnel ait été sensibilisé à la démarche de développement durable.</p> <p>Indicateur : Le taux d'employées et employés sensibilisés à la démarche de développement durable.</p>	

Résultat de l'année

Le Ministère a poursuivi la mise en œuvre d'activités contribuant à la réalisation du plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel de l'administration publique. Ainsi, le Ministère a dans un premier temps édité son plan d'action 2009-2012 en matière de développement durable.

En outre, de nombreuses actualités ont été présentées au personnel dans le site intranet ministériel. Un site intranet dédié au développement durable ainsi qu'à la gestion environnementale a été élaboré et mis en ligne. Ce site s'adresse à l'ensemble des employées et employés du Ministère.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 18

Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Contribuer à aménager et développer le territoire québécois de façon durable et intégrée.

ACTION 11

Renforcement des interventions du Ministère contribuant au développement durable et intégré sur le territoire québécois

Cible et indicateur	Suivis
<p>Cible : 2011</p> <p>Indicateur : État d'avancement des interventions du Ministère contribuant à aménager le territoire de façon durable et intégrée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Sur demande, proposer aux entreprises avec lesquelles le Ministère est en contact, des stratégies et outils répondant à leurs besoins en matière de développement durable; ■ Diffuser des initiatives et des outils de développement durable.

Résultat de l'année

Aucun résultat significatif à signaler pour 2009-2010.

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX NON RETENUS

Nous avons joint en annexe au plan d'action 2009-2012 en développement durable une liste des objectifs gouvernementaux non retenus ainsi que les motifs afférents. Par conséquent, conformément aux directives gouvernementales, il n'est pas requis de les reprendre ici.

SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU COMMISSAIRE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Voici les mesures que le Ministère a prises au cours de la dernière année à la suite des recommandations formulées par le commissaire au développement durable. Mentionnons tout d'abord que le plan d'action en développement durable du Ministère constitue, dans certains cas, une réponse aux recommandations du Vérificateur général du Québec. Le plan d'action en développement durable¹ intègre des actions pour les trois dimensions du développement durable (sociale, économique et environnementale). En outre, plusieurs actions du plan d'action telles l'action 1 (Poursuite de la mise en œuvre du Pacte pour l'emploi et déploiement du Pacte pour l'emploi *Plus*) et l'action 2 (Élaboration et mise en œuvre du deuxième Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale) tiennent compte à la fois des dimensions sociale et économique du développement durable. Le plan d'action s'inscrit donc en continuité avec la mission du Ministère et représente un exemple d'appropriation des principes de développement durable par un ministère.

RECOMMANDATIONS	MESURES PRISES
<p>1 D'intégrer dans les activités de sensibilisation et de formation découlant de l'application de la Loi sur le développement durable les dimensions sociale et économique du développement, en plus de celle relative à l'environnement, en cohérence avec le plan gouvernemental à cet effet;</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Au cours de la dernière année, le Ministère a poursuivi la mise en œuvre d'activités qui contribuent à la réalisation du plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel de l'administration publique. Ainsi, le Ministère a dans un premier temps édité son plan d'action 2009-2012 en matière de développement durable. ■ De nombreuses actualités ont par ailleurs été présentées au personnel dans le site intranet ministériel. Un site intranet dédié au développement durable ainsi qu'à la gestion environnementale a été élaboré et mis en ligne. Ce site s'adresse à l'ensemble des employées et employés du Ministère et intègre les dimensions sociale, économique et environnementale du développement durable. ■ Par ailleurs, l'action 10 du plan d'action en développement durable contribue à informer, à sensibiliser, à éduquer et à innover au moyen d'une stratégie d'information, de sensibilisation et de formation comprenant notamment des capsules de sensibilisation et des activités de formation de même qu'une page thématique intranet. Ces activités intègrent et intégreront les dimensions sociale, économique et environnementale du développement durable.

1. Plan d'action ministériel 2009-2012 de développement durable.

RECOMMANDATIONS	MESURES PRISES
<p>2 De s'assurer que l'ensemble du personnel comprend les exigences de la loi, notamment en ce qui a trait à la prise en compte des principes prévus par celle-ci, ainsi que la portée de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013;</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Au cours de la dernière année, le Ministère a notamment collaboré aux travaux du Groupe de travail sur la sensibilisation et la formation.
<p>3 D'évaluer les répercussions des activités de sensibilisation et de formation concernées afin d'apprécier si ces dernières ont donné les résultats souhaités;</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rien à déclarer hormis le fait que les cibles liées à la sensibilisation et à la formation sont 2011 et 2013 respectivement.
<p>4 De profiter de l'élaboration du plan d'action de développement durable pour revoir leurs pratiques de gestion en conséquence et rectifier le tir, s'il y a lieu;</p>	<p>Comme recommandé, le Ministère a profité de la dernière année pour revoir ses pratiques de gestion en conséquence. Ainsi, les engagements qu'il a pris relativement à la mise en œuvre de pratiques et d'activités contribuant aux dispositions de la Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable constituent des exemples de pratiques de gestion révisées. Par exemple, il a notamment adopté une politique ministérielle de gestion environnementale et mis en œuvre un plan d'action ministériel en gestion environnementale. Ainsi, en mai 2009, le Ministère a adopté la Politique ministérielle de gestion environnementale ainsi que le Plan d'action en gestion environnementale.</p> <p>La mise en œuvre de certaines actions découlant de ce plan est déjà amorcée (Vélo-ville, incitation à l'utilisation de papier 100 % recyclé, etc.).</p> <p>La poursuite des activités du comité ministériel de développement durable</p> <p>Le Ministère a poursuivi les activités du Comité ministériel de développement durable, qui a rédigé le plan d'action en développement durable et assurera la pérennité de la démarche de développement durable au sein du Ministère. Par ailleurs, le Ministère fait déjà référence, dans son rapport annuel de gestion, au développement durable et compte poursuivre en ce sens. Mentionnons également que le Plan d'action ministériel 2009-2012 en matière de développement durable intègre les grands dossiers du Ministère prévus à sa planification stratégique (ex. : lutte contre la pauvreté, Pacte pour l'emploi et Pacte pour l'emploi <i>Plus</i>), et va au-delà de l'aspect environnemental du développement durable.</p>

RECOMMANDATIONS	MESURES PRISES
<p>5 De poursuivre leurs efforts quant à l'adaptation et à l'utilisation d'outils d'aide à la décision pour assurer la prise en compte des principes de développement durable;</p>	<p>La poursuite de l'adaptation et de l'utilisation d'outils d'aide à la décision dans le but d'assurer la prise en compte des principes de développement durable</p> <p>Au cours de la dernière année, le Ministère a entrepris la mise en œuvre de son plan d'action en développement durable. Pour le concevoir, le Ministère s'est inspiré du Guide pour la prise en compte des principes de développement durable produit par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Notons que le plan d'action en développement durable du Ministère constitue, en soi, un excellent outil d'aide à la décision en matière de prise en compte des principes de développement durable.</p> <p>En effet, il fait le lien entre les grands principes de développement durable et les grands dossiers du Ministère.</p>
<p>6 D'intensifier la collaboration interministérielle dans le développement d'outils d'aide à la décision et dans la diffusion de bonnes pratiques.</p>	<p>La poursuite de la collaboration interministérielle dans le développement d'outils d'aide à la décision et dans la diffusion de bonnes pratiques</p> <p>Au cours de la dernière année, le Ministère a aussi apporté sa contribution à la reddition de comptes gouvernementale pour les indicateurs dont il est responsable, lesquels sont liés à la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013.</p> <p>Il a aussi poursuivi sa collaboration aux outils gouvernementaux de concertation, dont le Comité interministériel de développement durable. Il a aussi participé à la conception d'une activité pilote de sensibilisation.</p>

Source : Direction des politiques d'emploi et de main-d'œuvre – Direction générale des politiques et de l'analyse stratégique – ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Date : 23 septembre 2010